

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour cette convention de parrainage entre la Ville, le Musée des Beaux-Arts et le site Citizenkid qui est un site Internet pour annoncer les manifestations, et au passage qui traduit aussi le formidable dynamisme de notre musée des Beaux-Arts qui, je le rappelle, était classé au national deuxième au sens du dynamisme et des initiatives. Donc, je pense qu'il y a sûrement une question associée à cette délibération.

BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur l'Adjoint à la Culture, il y a tout simplement un retour sur les deux sujets que nous venons d'aborder successivement et sur lesquels vous n'avez pas réellement répondu.

D'abord sur les nouvelles Subsistances, vous semblez dire que le coût de gestion financière d'un emploi public et d'un emploi associatif est exactement identique et qu'il s'agit d'une opération blanche, je le vérifierai en détail mais j'en doute fort parce que cela n'a jamais été le cas.

Et puis vous n'avez pas vraiment répondu il y a quelques minutes à la question posée et j'ai une vision inquiète, pour reprendre votre expression, d'une institution lyonnaise qui est le musée de Gadagne. Je crois que c'est une inquiétude partagée par nombre de Lyonnais.

Je vous rappelle que la restauration de ce musée a coûté 31.000.000 d'euros d'investissements de la Ville et de l'Etat, qu'il a réouvert ses portes le 12 juin 2009, donc il y a nettement plus d'une année. Nous avons à l'époque Mme Simone Blazy, Conservatrice en chef, Directrice du musée, qui avait fait un travail extraordinaire et je reconnais bien volontiers que deux municipalités qui se sont succédées, dont la vôtre Monsieur le Maire, ont voulu la restauration de ce bâtiment, ont voulu ce nouveau musée. Aujourd'hui, la restauration est reconnue par tous comme étant particulièrement réussie : il y a 39 salles d'expositions permanentes, il y a un projet muséographique ambitieux, il y a des collections qui ont été enrichies, regroupées, mais contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, ce musée n'a toujours pas de Conservateur.

Pourtant, le départ de Mme Blazy a été annoncé le jour officiel de l'inauguration, il était connu de longue date, et il y a même eu une annonce qui a été publiée en juin 2009, annonce tout à fait officielle de la Ville, c'est-à-dire là aussi il y a plus d'un an.

Le fait qu'il n'y ait pas de capitaine au musée de Gadagne pose un certain nombre de problèmes : cela retarde le développement du musée puisqu'aucune décision stratégique ne peut être prise, cela bloque la recherche de financements externes, comme le mécénat qui est une

condition vitale pour ce musée et c'est dans les attributions directes du Conservateur, c'est une situation aussi qui porte préjudice aux partenaires actuels du musée et certains nous ont alertés, faute de décideur, rien n'est lancé, tous les projets sont bloqués, je pense notamment à ceux qui sont liés au parcours de découverte de la soie. Et puis c'est une situation qui est difficile à vivre pour les quelque 50 agents du musée dans l'attente de cette nomination depuis plus d'un an.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous nous avez lâché un nom, celui de Mme Privat-Savigny qu'on connaît bien dans le 2^e arrondissement et dans l'ensemble de la Ville de Lyon puisqu'elle manage effectivement avec brio le musée des Tissus depuis plusieurs années. Mais à ma connaissance Mme Privat-Savigny n'est pas Conservateur du musée de Gadagne. Est-ce que vous pouvez nous confirmer aujourd'hui qu'elle a été engagée par la Ville de Lyon ? Auquel cas ce serait un retard dommageable mais ce serait une bonne décision et une bonne annonce. Ou alors c'est quelqu'un avec qui vous êtes en contact. Où en êtes-vous ? En tout cas, le musée de Gadagne ne peut pas attendre plus longtemps pour avoir un Conservateur de qualité.

M. LE MAIRE : Je viens de vous répondre à l'instant que Mme Privat-Savigny était Conservateur, mais vous le saviez qu'elle était Conservateur du musée des Tissus et donc, il est de courtoisie quand on embauche quelqu'un d'une autre institution, qu'elle puisse terminer et faire son temps évidemment de passage de témoin dans l'autre institution, ce que font un certain nombre de gens de la Ville de Lyon que l'on recrute ailleurs, et qu'elle continue à travailler pendant quelques mois à la Ville de Lyon, c'est ce qui se fait très naturellement partout.

Pas d'inquiétude, Monsieur Broliquier, vos informations ne sont pas toujours très fondées.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)